

Conditions d'acceptation des PLASTIQUES

Description : divers plastiques durs en PE et PP (pas de pièces de petites dimensions)

✓ Autorisés :

- les seaux (avec poignée, correctement grattés), les caisses, les bacs, les paniers à linge ;
- les jouets (sans batteries / piles) ;
- les tuyaux en HDPE / PP / PVC ;
- le mobilier de jardin, les pots à fleurs, les plateaux ;
- les bidons, les fûts (vides et sans étiquettes de danger) ;
- les palettes en plastique (100 % synthétiques), les portes / fenêtres / volets roulants (sans parties internes en bois) / goulottes à câbles en PVC ;
- les conteneurs à déchets en plastique, les pare-chocs de voiture (débarassés de toutes pièces métalliques, phares et câblage).

✓ Non autorisés :

- les plastiques mesurant moins de 15 cm, les plastiques portant des étiquettes de danger ;
- les appareils électriques et électroniques, P(+)MC ;
- les plastiques souillés (huiles, résidus alimentaires...), les plastiques souples, le PSE (styromousse), les cartouches à mastic, les tuyaux de jardinage, les tuyaux de chauffage par le sol, les cartouches, les cassettes, les thermodurcisseurs ;
- le polyester et les applications mixtes, entre autres le WPC ;
- les autres objets et déchets ne faisant pas partie des plastiques et pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

